

Transports scolaires 2017 - 2018

Formulaire d'inscription



Tout au long de l'année scolaire, le Conseil départemental transporte chaque jour gratuitement les enfants entre le domicile familial et l'établissement où ils effectuent leurs études.

Qu'il soit écolier, collégien, lycéen, tout élève Haut-Garonnais bénéficie de ce service indispensable au quotidien des familles, qui permet aux parents d'économiser annuellement près de 662 euros par enfant.

Par cet engagement dont bénéficient plus de 74 000 élèves, le Département confirme son attachement à faire de la scolarité la première marche de l'égalité républicaine.

C'est dans cette perspective que nous nous efforçons également d'améliorer, chaque année, la sécurité et le fonctionnement en adaptant les lignes et les arrêts, de telle manière que les trajets scolaires soient les plus sûrs et les plus confortables pour les élèves.

Vous aider à supporter le coût de la scolarité de vos enfants, aider l'école à consolider son statut de lieu d'émancipation, d'égalité, d'intégration partout en Haute-Garonne demeurent plus que jamais les priorités qui guident notre action au service de tous.

Georges Méric

Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne.

COMMENT RÉCUPÉRER SON TITRE DE TRANSPORT ?

- **Lignes scolaires** : retrait auprès de la mairie de la commune de domicile sauf pour les communes de L'UNION, REVEL, SAINT-ORENS et TOULOUSE (envoi à domicile).
- **Carte PASTEL** : envoi directement à domicile*
- **Carte SNCF** : retrait ou rechargement auprès de la gare indiquée au verso.

* Si l'élève n'a jamais eu de Carte Pastel, celle-ci sera adressée à son domicile. Si l'élève a déjà une Carte Pastel (scolaire, Tisséo 4-25 ans, Arc-en-Ciel jeune) un courrier lui sera envoyé précisant les modalités de son rechargement. L'adresse mentionnée sur la demande **doit être très précise**. La responsabilité du Conseil Départemental ne saurait être engagée en cas de non réception de ces différents documents. Les courriers retournés à la Direction des Transports pourront être retirés **après la rentrée** sur la présentation d'un justificatif d'adresse.

ATTENTION :

- **Tout changement en cours d'année scolaire devra être dûment justifié.**
- **En cas de perte ou de vol de la carte, un DUPLICATA PAYANT sera établi.**

POUR EN SAVOIR PLUS...

... sur les critères de la gratuité du transport scolaire ou sur les conditions des déplacements vers les établissements hors département ou hors académie, se reporter au site internet :

www.haute-garonne.fr ou contacter le n°vert **0 800 011 593** Service & appel gratuits

Les informations recueillies dans ce dossier, sauf le n° de téléphone et l'adresse e-mail, sont obligatoires pour la délivrance d'un titre de transport nominatif et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 février 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser aux services du Conseil départemental de la Haute-Garonne - 1, Boulevard de la Marquette - 31090 TOULOUSE Cedex 09. Les informations recueillies pour la délivrance d'une carte Pastel sont susceptibles d'être transmises, à des fins non commerciales, aux autres services publics de transport, signataires de la Charte Pastel Midi-Pyrénées, sauf avis contraire, formulé par courrier à l'adresse ci-dessus.





FORMULAIRE D'INSCRIPTION

TRANSPORTS SCOLAIRES 2017 - 2018

En savoir plus sur les modalités d'accès au transport scolaire gratuit ou s'inscrire en ligne en écoles, collèges et lycées : www.haute-garonne.fr

PHOTO

À agrafier

- Pour les réseaux :
- Tisséo
 - TER/SNCF
 - Arc-En-Ciel
- Sauf si votre enfant a déjà une carte Pastel

Votre photo sera conservée pour une fabrication de carte si nécessaire, sauf si vous cochez cette case

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
Direction des Transports
1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE CEDEX 9

0 800 011 593 Service & appel gratuits

L'ÉLÈVE

N° DOSSIER

- NOM
- PRÉNOM
- DATE DE NAISSANCE
- SEXE M F
- ADRESSE
- BÂTIMENT/APPARTEMENT
- CODE POSTAL
- COMMUNE

LE RESPONSABLE LÉGAL (Père Mère Tuteur légal)

- NOM
- PRÉNOM
- Tél.
- Port.

GARDE ALTERNÉE : (Père ou Mère) joindre justificatif

- NOM
- PRÉNOM
- Adresse
- Tél.
- Port.
- Adresse mail :

Pour vous permettre d'accéder à votre dossier en ligne :

- Adresse mail :

Je souhaite recevoir des SMS, notamment en cas de suspension générale des services de transport départementaux

- Oui Non

- Oui Non

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE 2017 - 2018

Nom de l'établissement : Public Privé

Régime de l'élève : NON PENSIONNAIRE (1 A/R QUOTIDIEN) INTERNE (1 A/R HEBDOMADAIRE)

École maternelle/primaire TPS PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 CLIS CLIN

Collège 6^e 5^e 4^e 3^e SEGPA ULIS

LV1 : LV2 : Section particulière :

Lycée général ou technologique 2^{nde} 1^{re} T^{le} Enseignements d'exploration 1 : 2 : 3 :

LV1 : LV2 : Spécialité :

Lycée professionnel 2^{nde} 1^{re} T^{le} Bac Pro CAP Préapprentissage Spécialité :

TRANSPORT 2017 - 2018

Autocar Tisséo SNCF* * Gare de retrait ou rechargement de la carte

Point de montée	Point de descente	Ligne
.....
.....
.....
.....
.....

Carte Pastel pour l'accès aux réseaux :

- urbain Tisséo
- TER/SNCF
- cars départementaux Arc-En-Ciel

Si l'élève est déjà titulaire d'une carte, inscrire le n°

La carte Pastel doit être conservée pour le rechargement du contrat scolaire 2017-2018. Perte ou vol de la carte = DUPLICATA PAYANT

EXEMPLAIRE À RETOURNER AVANT LE 3 JUILLET 2017

Si cette date n'est pas respectée, l'élève voyageant sur les réseaux Tisséo, TER/SNCF, Arc-en-Ciel, Régional devra payer ses déplacements (non remboursables par le Conseil départemental). L'accès aux lignes scolaires se fera sous réserve de places disponibles.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAÎNERA DU RETARD DANS L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE.

VISA ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT OBLIGATOIRES

Je soussigné(e),, certifie exacts les renseignements portés sur la présente inscription et avoir pris connaissance du règlement des transports et des sanctions applicables en cas d'indiscipline.

Le :

Signature(s) du responsable,